

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1324-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1324-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 1 737 000 \$ pour des travaux démantèlement du bâtiment sis au 553, rue Léon-Harmel, lot numéro 1 401 844 du cadastre du Québec, incluant les frais de surveillance des travaux et autres frais accessoires et les frais d'escompte et d'émission ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
  - a. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 15, 16, 17, 18 et 19 juillet 2024; et
  - b. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 24 septembre 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 4 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 4 octobre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 4 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier